



Conseil scolaire du
NORD-OUEST

PLAN DE RETOUR 2020-2021

**Guide relatif à la réouverture et
au fonctionnement des
prématernelles**



Publié : 26 août 2020 / Mise à jour : 1^{er} nov. 2020

NB - Ce plan de retour en classe pourrait être modifié selon les directives de la part de la médecin hygiéniste en chef ou du ministère de Children's Services.

csno.ab.ca

Tous dans le même bateau

Dans le cadre de la stratégie de réouverture des prématernelles, le Conseil scolaire du Nord-Ouest (CSNO) est heureux de fournir le plan de retour pour l'année scolaire 2020-2021.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles du CSNO dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il vise à soutenir notre responsabilité collective face à la santé et la sécurité des enfants, du personnel et des parents tout en s'assurant que l'apprentissage se poursuive dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible dans le contexte de la COVID-19.

Ce guide est adapté au document « [Directives pour les Établissements préscolaires](#) » du Gouvernement de l'Alberta.

Cela dit, pour la sécurité de tous, certaines routines et pratiques quotidiennes seront modifiées afin d'adhérer aux stratégies de l'Alberta Health Services (AHS) pour réduire les risques de transmission du coronavirus et de garantir plusieurs niveaux de protection pour tous. Ces modifications sont détaillées dans ce guide et contiennent des mesures telles que :

- Demander aux familles, au personnel et aux visiteurs de procéder à des contrôles de santé quotidiens avant l'entrée à l'école, en appliquant une politique stricte pour toute personne présentant des signes de maladie;
- Améliorer les pratiques de nettoyage et de désinfection dans les écoles et les autobus;
- Encourager la distanciation physique lorsque cela est possible;
- Simplifier l'utilisation des locaux et la circulation pour permettre un plus grand espace physique;
- Obligation d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire;
- Mesures de gestion partagée du matériel et des équipements.

Ce plan de retour pourrait être modifié selon les directives de la part de la médecin hygiéniste en chef. Ce plan est fondé sur les meilleurs renseignements disponibles et les conditions liées à la pandémie de COVID-19. Il évoluera et sera ajusté lorsque les renseignements seront disponibles et à la suite de l'évaluation des conditions changeantes liées à la Covid-19 en Alberta.

Pour que les écoles et les prématernelles fonctionnent de manière "presque normale", il faut que toutes les parties prenantes travaillent ensemble. Il s'agit d'une responsabilité collective, et nous devons tous prendre des mesures pour protéger; maintenir un niveau d'hygiène élevé et suivre au mieux les directives provinciales en matière de santé.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération continues.



Brigitte Kropielnicki
Direction générale

Table des matières

| | |
|--|------------------------------------|
| ÉVALUATION ET CONTRÔLE DES RISQUES | 4 |
| SÉCURITÉ GÉNÉRALE DE L'ÉDIFICE | 4 |
| Hygiène des mains et étiquette respiratoire | 5 |
| L'équipement de protection individuelle (ÉPI) | 6 |
| Nettoyage | 6 |
| AUTOÉVALUATION | 7 |
| Conditions préexistantes | 7 |
| COHORTES (regroupements) | 7 |
| LE PORT DE MASQUES, HYGIÈNE RESPIRATOIRE ET LAVAGE DES MAINS..... | 8 |
| LA COLLATION | 9 |
| DISTANCIATION PHYSIQUE | 9 |
| ENTRÉE ET SORTIE DE L'ÉCOLE | 9 |
| VISITEURS ET AUTRES FOURNISSEURS DE SERVICES QUI ENTRENT DANS L'ÉCOLE | 10 |
| EN CAS DE MALADIE | 10 |
| L'APPRENTISSAGE | 11 |
| NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES OBJETS | 12 |
| TRANSPORT DES ENFANTS QUI ONT ACCÈS AU SERVICE D'AUTOBUS SCOLAIRE..... | 12 |
| Informations à retenir pour les parents | 13 |
| Réduction des risques de transmission | 13 |
| Mesures de protection pour les conducteurs d'autobus | 13 |
| COMMUNICATION..... | 13 |
| ANNEXE A Procédures de nettoyage (scénario 1)..... | 14 |
| | Erreur ! Signet non défini. |
| Questionnaire d'autoévaluation | Erreur ! Signet non défini. |
| Daily Screening Tool | Erreur ! Signet non défini. |
| Pratiques quotidiennes dans l'école - GABARIT (L'école ajustera ce gabarit en fonction de ses pratiques spécifiques.) | Erreur ! Signet non défini. |

ÉVALUATION ET CONTRÔLE DES RISQUES

Le Conseil scolaire a l'obligation de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réduire la transmission de la COVID-19 dans ses écoles ; en apportant une réponse rapide en cas de cas confirmé, en maintenant des niveaux d'hygiène élevés et en effectuant l'évaluation des risques pour toutes les tâches effectuées dans le cadre des opérations quotidiennes.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE DE L'ÉDIFICE

Des mesures strictes d'hygiène et de salubrité sont mises en place avant la rentrée scolaire 2020-2021. Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

- Les bâtiments scolaires ont été complètement nettoyés durant la période estivale pour le retour en classe.
- Les systèmes de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) ont été nettoyés afin d'assurer une ventilation adéquate.
- Avant la rentrée, chaque site s'assurera que l'eau douce circule dans les canalisations d'alimentation d'eau.
- Les tapis et les meubles mous qui ne peuvent pas être facilement nettoyés et désinfectés seront enlevés. Le nettoyage des tapis permanents sera plus fréquent.
- Le personnel de l'école devra quitter l'édifice au plus tard à 17h, afin de faciliter le nettoyage.
- Chaque école aura des procédures qui décrivent les exigences en matière de nettoyage; ces procédures doivent porter sur :
 - les surfaces à contacts fréquents (y compris les abreuvoirs),
 - les toilettes et les lavabos,
 - l'équipement partagé,
 - les espaces secondaires et les salles communes,
 - les autres endroits pertinents.

Les mesures indiquées dans le présent guide doivent être appliquées en permanence, partout, et par tout le monde. Ces gestes sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Les Centres de la petite enfance mettront en œuvre une éducation à l'hygiène et à la protection contre la maladie auprès de tous les enfants à leur retour à l'école au sujet des mesures suivantes :

- Se [laver les mains](#)
- Maintenir bonne hygiène et étiquette respiratoire
- Éviter de toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux
- Rester à la maison en cas de maladie et évitez les contacts rapprochés avec des personnes malades
- Respecter les règles de distanciation physique

Hygiène des mains et étiquette respiratoire

Hygiène des mains

Se laver souvent les mains avec de l'eau tiède et du savon au moins 20 secondes ou avec une solution hydroalcoolique (à au moins 60 %) limite les risques de transmission. Le lavage des mains à l'eau courante et au savon est essentiel. À défaut, l'utilisation d'un désinfectant pour les mains est recommandée. (Voir [Hand Hygiene Education](#))

Toute personne **devrait se laver les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains** :

- À l'arrivée à l'école et avant leur retour à la maison ;
- Avant de manger et de boire ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Après avoir joué à l'extérieur ;
- Après avoir éternué ou toussé dans les mains ;
- Lorsque les mains sont visiblement sales.

Il y aura un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 pour cent d'alcool (ou d'un désinfectant pour les mains sans alcool) aux entrées et sorties, à l'entrée des salles de classe, près d'équipement touché fréquemment, comme les fours à microonde, les distributrices et à d'autres endroits très fréquentés. (Voir [Hand Sanitizer – What you need to know](#))

- Les bouteilles de désinfectant pour les mains seront hors de portée des enfants.
 - Le personnel doit superviser l'utilisation d'un désinfectant à l'alcool lorsqu'il est utilisé par de jeunes enfants.
- Dans la prématernelle, il aura des **affiches** encourageant une bonne hygiène des mains et hygiène respiratoire et comment se laver les mains dans chaque salle de toilettes et autres espaces au besoin.
- Les éducatrices mettront en place des stratégies de supervision pour s'assurer que tout le monde se désinfecte les mains à tous les points d'entrée et de sortie de la classe et de l'école.

Hygiène des mains pour le personnel

Le personnel doit se laver les mains pendant au moins 20 secondes ou utiliser un désinfectant pour les mains :

- Avant de manipuler des aliments ou d'aider les enfants à manger ;
- Avant et après avoir donné ou appliqué des médicaments ou de la pommade à un enfant ou à soi-même ;
- Après un contact avec des fluides corporels (c.-à-d. nez qui coule, crachats, vomissements, sang) ;
- Après des tâches de nettoyage ;
- Après avoir enlevé des gants ;
- Après avoir manipulé des ordures.

Étiquette respiratoire

L'étiquette respiratoire est un ensemble de règles qui visent à réduire le risque de transmission. Ces règles incluent:

- Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue avec un mouchoir ou son coude replié ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle ;
- Se laver les mains fréquemment ;
- Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains.

Tous les membres du personnel et les élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire seront sensibilisés en matière d'étiquette respiratoire.

L'équipement de protection individuelle (ÉPI)

- Les zones d'accueil des écoles sont équipées d'écrans temporaires en plexiglas. Ces écrans doivent être nettoyés en suivant le protocole prévu.
- Chaque pièce dans l'école sera munie d'une réserve de masques temporaires à l'usage du personnel (ou, dans des circonstances particulières, à l'usage des élèves), de gants et de lingettes.
- Chaque école aura une réserve de visières de protection pour ceux qui ont besoin d'une telle protection.
- Chaque école recevra un thermomètre électronique qui ne sera pas utilisé comme un outil de dépistage général, mais uniquement pour un usage spécifique.
- Il y aura des postes de désinfection pour chaque pièce, en plus des entrées des bâtiments.
- L'utilisation de masques sera obligatoire pour le personnel de la prématernelle et de l'école dans tous les milieux où la distance physique ne peut être maintenue et dans les zones communes et partagées telles que les couloirs. (Voir la section LE PORT DE MASQUES, HYGIÈNE RESPIRATOIRE ET LAVAGE DES MAINS)

Les employés ont la responsabilité, en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail, de suivre des procédures de travail sûres, y compris l'utilisation d'ÉPI si nécessaire.

Nettoyage

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Dans l'école, le service de conciergerie mettra en œuvre des procédures de nettoyage et de désinfection fréquents des surfaces à contact élevé comme : les distributeurs automatiques, les poignées de porte, les rampes d'escalier, les interrupteurs d'éclairage, les boutons de fontaine à eau, les boutons-poussoirs, les toilettes, les équipements partagés et les espaces communs.

- Le service de la conciergerie assurera un nettoyage de jour; à ENF, un nettoyage en profondeur de la prématernelle aura lieu entre le groupe du matin et le groupe de l'après-midi.
- Le service de la conciergerie doit nettoyer tous les secteurs de l'école quotidiennement et faire un nettoyage en profondeur lorsque les élèves ne sont pas présents ;
- Les surfaces à contact élevé doivent être nettoyées plusieurs fois par jour ;
- Le service conciergerie suivra des « procédures de nettoyage améliorées » normalisées selon les directives du gestionnaire des installations. (Voir l'**annexe A**)

L'utilisation du parc est permise, mais les éducatrices sont responsables du nettoyage de la structure du jeu au moins 10 minutes avant l'utilisation. (Voir : [Directives pour les aires de jeux](#))

- Bien que les concierges s'occupent du nettoyage et de la désinfection des espaces communes, tout le personnel joue un rôle dans la prévention de la propagation du COVID et la sécurité des installations scolaires pour tous. En tant que tel, tout le personnel est invité à nettoyer les surfaces couramment utilisées et les éléments partagés dans leur environnement de travail. (Plus d'information sur le nettoyage et la désinfection [ici](#).)
- Les abreuvoirs seront disponibles. Les embouts d'abreuvoir ne sont pas une source importante de transmission de virus et seront nettoyés selon les recommandations du fabricant.
 - Les élèves sont encouragés à remplir leurs bouteilles d'eau plutôt que de boire à même l'embout d'un abreuvoir.
- Autres informations d'Alberta Health Services :
 - [Prévention et contrôle des infections](#)
 - [Se laver les mains](#)
 - [Utiliser un rince-mains ou un désinfectant pour les mains](#)
 - [Port de masques non médicaux](#)

AUTOÉVALUATION

Avant de quitter la maison, le personnel et les visiteurs et les bénévoles qui entreront à l'école pour leur travail ou leur apprentissage doivent s'autoévaluer pour vérifier la présence de symptômes chaque jour où ils se rendent à l'école au moyen du questionnaire ci-joint (annexe B). Les parents doivent évaluer la santé de leur enfant avant de se présenter à l'école.

- Les parents recevront un exemplaire du questionnaire d'évaluation qui doit être complété chaque jour.
- On demandera à toute personne qui signale des symptômes de rester à la maison, d'obtenir des conseils de santé au besoin (p. ex. téléphoner à Health Link 811 ou à leur médecin de famille, ou au 911 en cas d'urgence) et de remplir le questionnaire [AHS Online Self-Assessment](#) pour déterminer si elle devrait être testée.
- Des affiches rappelleront à tous de ne pas entrer s'ils présentent des symptômes de la COVID-19, même si ces symptômes ressemblent à ceux d'un léger rhume.

Conditions préexistantes

Les prématernelles conservent un registre des conditions médicales préexistantes connues des enfants. Les parents doivent s'assurer que ces informations sont à jour en communiquant avec l'éducatrice.

- Si un enfant a des symptômes qui sont reliés à une condition médicale préexistante connue (p. ex. des allergies) l'enfant devrait être testé pour la COVID-19 afin de confirmer que la maladie n'est pas à l'origine de ces symptômes avant de se présenter à l'école ou avant d'y retourner.
- Si les symptômes préexistants s'aggravent, l'enfant devrait être testé à nouveau pour la COVID-19 afin de confirmer que la maladie n'est pas à l'origine de ces symptômes avant de se présenter à l'école ou avant d'y retourner.

COHORTES (regroupements)

Les programmes préscolaires peuvent fonctionner en cohortes de 30 personnes. Ce nombre comprend à la fois les membres du personnel et les enfants.

- Une cohorte est définie comme un groupe d'enfants et de membres du personnel chargés de s'occuper d'eux qui restent ensemble tout au long de la journée.
- Le personnel ne peut être affecté qu'à une seule cohorte même s'il ne s'agit que de programmes d'une demi-journée. Ainsi, le nombre total d'enfants pour l'ensemble des groupes supervisés par un seul membre du personnel (demi-journée ou autre) ne peut être supérieur à 30. Si un membre du personnel doit travailler avec plusieurs cohortes (c'est-à-dire plusieurs groupes de 30 enfants), il doit porter un masque en tout temps.
- Les cohortes ne peuvent pas se mélanger avec d'autres cohortes ou être dans la même pièce ou le même espace en même temps, notamment au moment de l'arrivée et du départ des enfants, des repas, des récréations, des activités de plein air, des réunions dans les salles du personnel, des siestes, etc.

Afin de garantir que les programmes préscolaires respectent les exigences de leur entente concernant les ratios enfants/personnel, permettent le remplacement du personnel pendant les diners et les pauses café, et assurent la séparation entre les cohortes, les exploitants d'établissements préscolaires et de garde d'enfants devraient adopter les pratiques de dotation suivantes :

- Le personnel désigné doit être affecté à une seule cohorte et doit rester avec cette cohorte et ne pas interagir avec le personnel ou les enfants d'une autre cohorte.

- Dans la mesure du possible et lorsque les exigences en matière de ratio peuvent être respectées, il faut éviter que du personnel remplaçant ou « flottant » travaille avec plusieurs cohortes.
- Si la présence de personnel flottant est nécessaire pour maintenir les services, chacun de ses membres doit être affecté à un maximum de trois cohortes désignées et devrait limiter les interactions physiques avec les enfants dans la mesure du possible.

Toute personne (directeur, personnel flottant, etc.) qui entre dans l'espace de plusieurs cohortes doit porter un masque chaque fois qu'elle est en présence d'autres membres du personnel ou d'enfants, et doit se laver les mains (ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool) à l'entrée ou à la sortie de chaque salle. Vous trouverez ici des renseignements sur l'utilisation des masques :

- www.alberta.ca/masks (en anglais) ou
- [Directives pour le port de masques non médicaux.](#)

PORT DE MASQUES, HYGIÈNE RESPIRATOIRE ET LAVAGE DES MAINS

Port du masque

Le port de masques par le personnel est obligatoire dans le corridor ou dans les espaces communes de l'école.

À l'intérieur de la salle de classe, le port du masque n'est encouragé que pour les interactions étroites prolongées avec les enfants (p. ex. au moment d'apporter une aide lors des collations).

- En cas de port du masque, les directives de l'Alberta Health Services sur le port du masque doivent être suivies. Ces directives se trouvent ici : <https://www.alberta.ca/masks> (en anglais seulement).
- Une fois le masque retiré, il doit être jeté dans une poubelle doublée d'un sac (masques jetables) ou placé dans un contenant scellé pour être lavé (masques réutilisables).
- Il est peu probable que les jeunes enfants soient capables de porter un masque correctement sans le toucher. Il est donc déconseillé que les jeunes enfants portent un masque.

Hygiène des mains et hygiène respiratoire

Il faut en rappeler fréquemment au personnel et aux enfants de respecter une bonne hygiène des mains et une bonne hygiène respiratoire (se laver les mains fréquemment, éternuer/tousser dans son coude, mettre les mouchoirs en papier usagés dans une poubelle et se laver les mains immédiatement après avoir utilisé un mouchoir).

- Des affiches avec des repères visuels doivent être installées dans les salles pour rappeler au personnel et aux enfants de respecter une bonne hygiène des mains et une bonne hygiène respiratoire.

Le personnel des programmes préscolaires doit respecter les consignes de lavage des mains décrites dans les lignes directrices de l'Alberta Health Services en matière de santé et de sécurité pour la garde d'enfants. Bien que l'utilisation courante de désinfectant pour les mains à base d'alcool ne soit généralement pas recommandée dans les établissements préscolaires, il s'avère efficace pour l'hygiène des mains lorsqu'il n'y a pas de savon et d'eau à disposition. L'accès au désinfectant pour les mains doit être surveillé en tout temps. Son ingestion peut entraîner un empoisonnement accidentel. Les enfants doivent être étroitement surveillés lorsqu'ils utilisent un désinfectant pour les mains à base d'alcool. Les instructions du fabricant de chaque produit doivent être suivies.

LA COLLATION

Les parents doivent fournir une collation pour leur enfant. La nourriture fournie par le parent doit être conservée avec les effets personnels de l'enfant.

Dans la mesure du possible, les enfants doivent respecter l'éloignement physique lorsqu'ils mangent.

Si le parent a oublié un ustensile essentiel pour la collation (cuillère), l'éducatrice peut lui en fournir un, de préférence en plastique et le jeter à la poubelle après utilisation.

DISTANCIATION PHYSIQUE

La distanciation physique (distance de deux mètres) est une mesure de santé publique pour aider à prévenir la propagation des maladies. Augmenter l'espace entre les personnes diminue le risque de transmission.

- Les meubles non essentiels dans la salle de classe et les espaces communes seront enlevés pour faciliter la distanciation physique.
- Les éducatrices sont responsables d'éduquer les enfants et les parents sur l'importance de la distanciation physique.

ENTRÉE ET SORTIE DE L'ÉCOLE

Les parents/tuteurs doivent rester à l'extérieur de l'école lorsqu'ils déposent ou viennent chercher leurs enfants. Ils ne doivent pas entrer dans l'école à moins que des arrangements n'aient été pris au préalable avec l'éducatrice.

L'éducatrice avisera les parents des procédures pour l'arrivée et le départ de la prématernelle.

Les registres des présences ne devraient être conservés que pendant quatre semaines. L'organisme doit prendre des mesures de sécurité raisonnables pour protéger les renseignements personnels.

Tout renseignement personnel recueilli pour la recherche des contacts dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ne peut être utilisé qu'à cette fin, sauf si la personne donne son consentement.

- Pour obtenir de plus amples renseignements, l'*Office of the Information and Privacy Commissioner* (commissariat à l'information et à la protection de la vie privée) a publié la foire aux questions *Pandemic FAQ: Customer Lists* (FAQ sur la pandémie : listes de clients; en anglais seulement), qui traite de la collecte de renseignements personnels auprès des clients pendant la pandémie de COVID-19.
- La participation au programme devra être déclarée chaque semaine au ministère des Services à l'enfance.

Aucun visiteur non essentiel ni aucun bénévole ne devrait participer au programme de prématernelle. Les parents ou les tuteurs peuvent se présenter au programme lorsque cela est nécessaire, mais ils devraient réduire au minimum le temps passé sur place et rester à deux mètres du personnel et des autres enfants en tout temps.

- On ne recommande pas d'inclure des parents ou des tuteurs bénévoles dans le ratio de personnel requis. Toutefois, si leur participation est nécessaire, ils doivent porter un masque en tout temps en présence de membres du personnel ou d'enfants.
- La direction ou les éducatrices devraient utiliser le téléphone ou la vidéoconférence lorsque cela est possible pour communiquer avec le personnel et les parents.

- Les parents qui viennent chercher des enfants faisant partie de plusieurs cohortes dans l'école ne devraient pas être autorisés à entrer dans la salle de la cohorte, sauf en cas de nécessité absolue. S'ils doivent entrer, une distance minimale de deux mètres doit être maintenue entre eux, le personnel et les autres enfants.
- Un désinfectant pour les mains (contenant au moins 60 % d'alcool) doit être placé dans toutes les entrées aux fins d'utilisation par le personnel, les parents qui déposent et viennent chercher des enfants et tout visiteur qui se présente au centre. Les distributeurs ne doivent pas se trouver dans des endroits auxquels les enfants ont accès en raison du risque d'ingestion accidentelle du désinfectant. Les instructions du fabricant de chaque produit doivent être suivies.
- Des affiches devraient être installées à l'entrée pour rappeler aux personnes de ne pas entrer si elles présentent des signes de la COVID-19.

VISITEURS ET AUTRES FOURNISSEURS DE SERVICES QUI ENTRENT DANS L'ÉCOLE

Selon la directive du Conseil, toutes les portes d'entrée à l'école doivent être verrouillées pendant la journée scolaire pour contrôler l'accès du public et un registre de tous les visiteurs est maintenu à jour.

- Afin de minimiser les risques, les bénévoles et les conférenciers invités ne sont pas autorisés pour l'instant.
- Les visiteurs autorisés sont les parents, le personnel de livraison, le personnel du CSNO, les consultants des services externes, la GRC et l'AHS. Avant qu'un visiteur n'entre dans l'école, il utilisera l'outil d'autoévaluation affiché sur la porte de l'école.
 - Si un visiteur répond OUI à l'une des questions, il ne doit pas être admis dans l'école.
- Tous les visiteurs qui demeurent dans l'école pour plus de 15 minutes doivent être enregistrés dans le registre des visiteurs de l'école et de la prématernelle.
- Tous les visiteurs qui circulent dans l'école et qui demeurent dans la classe de prématernelle doivent porter un masque.
- Les parents seront informés de la procédure à suivre pour réserver un temps de rencontre avec les enseignants ou la direction d'école. Ces rencontres peuvent avoir lieu en face à face, à distance ou par voie électronique.

EN CAS DE MALADIE

Le personnel, les parents et les élèves ne doivent pas entrer dans l'école s'ils présentent des symptômes de la COVID-19.

L'éducatrice doit demander aux parents de prendre la température de leurs enfants quotidiennement avant de se présenter à l'établissement. Il faudrait rappeler cette exigence aux parents au moment de la première inscription des enfants au programme préscolaire et au moyen d'affiches bien visibles à l'entrée de l'établissement préscolaire. À titre de référence, les températures normales sont les suivantes :

- Température de la bouche : de 35,5 à 37,5 °C (de 95,9 à 99,5 °F)
- Température sous les aisselles : de 36,5 à 37,5 °C (de 97,7 à 99,5 °F)
- Température dans l'oreille (non recommandé chez les nourrissons) : de 35,8 à 38,0 °C (de 96,4 à 100,4 °F).
- Température au front : 36,6-38,0 °C (97,9 à 100,4 °F)

Le parent qui dépose un enfant doit compléter l'outil d'évaluation ci-joint (annexe B) pour chaque enfant tous les matins avant de quitter la maison. ~~L'éducatrice doit examiner l'outil d'évaluation pour s'assurer que l'enfant est en mesure d'entrer dans le centre~~

Si un enfant présente des symptômes alors qu'il se trouve dans l'établissement, il devrait être isolé dans une pièce séparée et on devrait demander à son parent de venir le chercher immédiatement. Si aucune pièce séparée n'est disponible, l'enfant doit être tenu à au moins deux mètres des autres enfants.

- Si l'enfant est jeune et a besoin de contacts étroits et de soins, le personnel peut continuer à prendre soin de l'enfant jusqu'à ce que son parent puisse venir le chercher. Le personnel devrait porter un masque pendant toutes les interactions avec l'enfant et éviter tout contact avec les sécrétions des voies respiratoires de l'enfant.
- Le personnel devrait se laver les mains avant de mettre un masque, avant et après le retrait du masque (conformément aux directives sur l'utilisation du masque de l'Alberta Health Services; en anglais seulement), et avant et après avoir touché les objets utilisés par l'enfant.
- Tous les objets, toute la literie, tous les jouets, etc. qui sont utilisés par l'enfant avant d'être isolé et lorsqu'il est isolé doivent être nettoyés et désinfectés dès son départ. Les objets qui ne peuvent pas être nettoyés et désinfectés (p. ex. papiers, livres, casse-têtes en carton) doivent être retirés du centre et rangés dans un contenant scellé pendant au moins 10 jours.

Le personnel des établissements devrait tenir des registres des conditions préexistantes connues des enfants. Si un enfant développe des symptômes qui pourraient être causés par la COVID-19 ou par une condition préexistante connue (p. ex. des allergies), l'enfant devrait subir un test pour la COVID-19 pour confirmer que ce n'est pas la source de ses symptômes avant de se présenter au centre ou d'y retourner.

Un enfant dont le résultat du test de dépistage de la COVID-19 est négatif n'a pas besoin de subir un autre test, sauf s'ils présentent de nouveau des symptômes.

Si on détermine que deux enfants ou plus présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19, le personnel du programme préscolaire doit suivre les procédures de notification d'éclosion conformément aux protocoles sur les zones habituelles.

Tout programme lié à un cas confirmé ou probable de COVID-19 devra fermer pendant au moins 72 heures pour permettre la recherche des contacts, puis respecter les recommandations de l'Alberta Health Services.

L'APPRENTISSAGE

Les prématernelles auront des procédures et des plans pour l'apprentissage qui respectent la distanciation physique dans la mesure du possible.

- Le personnel évitera les salutations rapprochées, comme les étreintes ou les poignées de main, et encouragera les salutations à distance, comme les signes de la main.
- Les éducatrices organiseront des activités sans proximité physique, comme le jeu des ombres, et, si possible, les activités qui nécessitent un regroupement autour d'un élément ou dans une seule partie de la salle seront évitées.
- Les meubles non essentiels devront être retirés de la salle de classe. La salle sera aménagée pour éviter tout regroupement ou congestion.
- Les éducatrices envisageront une participation individuelle aux activités ou l'utilisation du matériel à tour de rôle pour éviter tout regroupement dans une zone particulière.

Les excursions, le transport de groupes, les spectacles ou les célébrations sont annulés jusqu'à nouvel ordre, car ces événements offrent moins de possibilités d'éloignement physique et peuvent entraîner le mélange de cohortes

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES OBJETS

Pour les prématernelles avec plus d'une cohorte (AM et PM)

Les éducatrices doivent effectuer un nettoyage et une désinfection fréquents et approfondis entre les utilisations de l'espace par chaque cohorte.

Le nettoyage et la désinfection des jouets doivent être effectués au moyen :

- d'un lave-vaisselle industriel;

SINON :

- laver avec du détergent et de l'eau;
- rincer à l'eau chaude propre;
- essuyer, vaporiser un désinfectant approuvé ou laver dans un désinfectant approuvé pendant deux minutes;
- sécher à l'air libre.

Les objets comme les livres et les casse-têtes qui ne peuvent pas être complètement nettoyés et désinfectés ne devraient pas être utilisés à moins qu'on puisse les affecter à une cohorte.

Pour toutes les prématernelles

Les éducatrices doivent retirer de la prématernelle les objets qui ne peuvent pas être nettoyés et désinfectés.

Les jouets portés à la bouche doivent immédiatement être placés dans un bac désigné pour être nettoyés et désinfectés.

Les jouets en peluches et les couvertures ne peuvent pas être partagés.

Les éducatrices doivent retirer l'accès à toutes les tables d'éveil que les enfants utilisent en même temps, y compris les tables d'activités aquatiques, les tables d'activités avec du sable et la pâte à modeler utilisée par plusieurs enfants.

- Des activités ou des tables d'éveil individuelles qui ne sont pas utilisées par plusieurs enfants sont autorisées (pâte à modeler étiquetée pour un usage individuel des enfants, petit bac d'eau individuel avec des activités d'éveil).

Les parents sont encouragés de ne pas apporter à la prématernelle des objets de la maison (jouets, livres, etc.)

TRANSPORT DES ENFANTS QUI ONT ACCÈS AU SERVICE D'AUTOBUS SCOLAIRE

Avant le début de l'année scolaire 2020-2021, tous les autobus scolaires seront soumis à un nettoyage à fond. La responsable du transport rencontrera les conducteurs d'autobus et les directions d'école avant le début de l'école.

NB – Le transport scolaire de l'école Héritage et l'école Nouvelle Frontière est sous la gestion du CSNO et le transport scolaire pour l'École de Quatre-Vents est fourni par PRSD. Dans la mesure du possible, les normes seront les mêmes pour les trois services.

Informations à retenir pour les parents

- Les parents devront effectuer une évaluation quotidienne des symptômes de leur(s) enfant(s) avant que ceux-ci puissent monter dans l'autobus. (Annexe B - questionnaire d'autoévaluation)
- Les parents et les enfants ne doivent pas se trouver dans la zone d'embarquement ni entrer dans l'autobus s'ils présentent des symptômes de COVID-19.
- Les parents peuvent choisir que leur enfant porte un masque non médical dans l'autobus (facultatif)
- Les enfants ne seront pas autorisés à manger dans l'autobus afin de limiter le partage de nourriture et de maintenir un niveau d'hygiène approprié.
- Les notes d'autobus seront suspendues en raison des exigences de recherche des contacts.
- Si un enfant développe des symptômes pendant le trajet en autobus, on demandera à l'enfant de porter un masque. Le conducteur contactera l'école pour faire les arrangements appropriés pour que quelqu'un ramasse l'enfant (voir "En cas de maladie" ci-dessus).
 - Un siège sera désigné dans l'autobus pour isoler un enfant malade.

Réduction des risques de transmission

- Des sièges seront assignés aux élèves et aux enfants et la répartition des places sera notée afin de faciliter la recherche des contacts si un élève a la COVID-19. Les enfants qui vivent dans le même foyer seront assis ensemble dans la mesure du possible.
- Les registres de présence seront conservés à des fins de recherche des contacts et seront conservés pendant deux mois.
- Les écoles auront des procédures portant sur l'embarquement et le débarquement des enfants qui sont conformes à la distanciation physique de deux mètres entre tous les individus (sauf les membres de la même famille), lorsque possible et qui peuvent inclure ces aspects :
 - Les enfants s'installent dans l'autobus en commençant par les sièges à l'arrière.
 - Dans la mesure du possible, le nombre d'enfants par siège sera limité sauf s'ils font partie de la même famille.
 - Les enfants descendent de l'autobus de l'avant à l'arrière.
- Il y aura des masques non médicaux en cas d'urgence sur l'autobus.
- Le nettoyage et la désinfection plus fréquents des surfaces à contact élevé seront effectués à la fin des trajets d'autobus scolaires du matin et de l'après-midi.

Mesures de protection pour les conducteurs d'autobus

- Le conducteur d'autobus aura à sa disposition un écran facial de protection et un masque réutilisable à utiliser pendant l'embarquement et le débarquement.
- Les sièges des premières rangées ne seront pas occupés.
- Les autobus seront dédiés à un seul conducteur dans la mesure du possible.

COMMUNICATION

Les écoles s'assureront de:

- communiquer avec les parents/élèves/personnel (y compris les suppléants) avant le début de l'année scolaire et s'assureront que les parents sont au courant des protocoles de sécurité et des changements de pratiques (mesures prises pour prévenir le risque de transmission d'infection et leur rappeler leur rôle);
- rappeler régulièrement aux élèves, aux parents et au personnel les mesures visant à prévenir la propagation de COVID-19;
- rappeler au personnel, aux élèves et aux parents les ressources de santé mentale qui sont à leur disposition.

ANNEXE A

Procédures de nettoyage (scénario 1)

- L'eau de l'école et les conduits de plomberie doivent être purgés afin que toute eau stagnante soit remplacée par de l'eau fraîche.
- Les concierges n'utiliseront que des solutions liquides sans balayage à sec.
- Les détergents et les produits désinfectants seront conformes aux exigences sanitaires et les instructions figurant sur les étiquettes seront respectées.
- Les concierges utiliseront une méthode de nettoyage et de désinfection par "essuyage répété" : essuyez les surfaces avec un produit de nettoyage pour éliminer la saleté et les huiles et essuyez/vaporisez à nouveau avec un désinfectant qui détruit les germes.
- Les concierges doivent nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour les surfaces à contact élevé, par exemple :
 - Poignées de porte, interrupteurs, poignées de toilettes, robinets, boutons d'ascenseur, rampes, microonde
 - Tous les jours :
 - Téléphones, ordinateurs, tablettes électroniques, télécommandes, claviers, ordinateurs de bureau, équipements de salles de conférence, caisses enregistreuses, comptoirs de surface, comptoirs de service à la clientèle, menus;
 - Salon du personnel, cuisine et toilettes.
 - Après chaque utilisation :
 - Poignées d'équipement, outils à main, panneaux de commande de machines, boucles de ceinture de sécurité, levier de commande, volants et commandes d'équipements mobiles motorisés.
- Les concierges doivent suivre les [normes de prévention et de contrôle des infections](#) en ce qui concerne le COVID-19.

Désinfectants :

- Selon Santé Canada, une solution désinfectante peut être fabriquée en mélangeant une partie d'eau de Javel à 50 parties d'eau. Par exemple, 1 cuillère à café (5 ml) d'eau de Javel dans 1 tasse (250 ml) d'eau. Ces instructions sont basées sur une eau de javel qui contient 5 % d'hypochlorite de sodium.
- [Liste de désinfectants dont l'utilisation contre la COVID-19 a été prouvée](#)
 - Le désinfectant choisi ne doit pas corroder ou endommager les surfaces. Par exemple,
 - L'eau de Javel peut décolorer les surfaces en tissus,
 - Un désinfectant à base d'ammonium endommage les surfaces en vinyle.

ANNEXE B

RENSEIGNEMENTS SUR LA COVID-19

COVID-19 : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ (ALBERTA HEALTH) (POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS)

Aperçu

Ce questionnaire s'applique à tous les enfants ainsi qu'à tous les élèves de la maternelle à la 12^e année, y compris les élèves du secondaire deuxième cycle de plus de 18 ans. Les enfants doivent répondre à ce questionnaire d'évaluation avant d'aller à l'école, à la garderie ou à d'autres activités afin d'aider le dépistage quotidien. Les enfants pourraient avoir besoin d'un parent ou tuteur pour les aider à remplir cet outil de dépistage.

Questions d'évaluation

1. L'enfant :

(Choisissez toutes les expositions possibles)

| | | |
|--|------------|------------|
| A-t-il voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours? Lorsqu'ils entrent ou reviennent en Alberta en provenance de l'extérieur du Canada, les individus sont légalement tenus de s'isoler pendant 14 jours, à moins d'être un voyageur inscrit au projet pilote de frontière internationale. | OUI | NON |
| Est-il entré en contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19 au cours des 14 derniers jours? Contact en personne à moins de deux mètres pendant 15 minutes ou plus, ou contact physique direct tel qu'une étreinte. | OUI | NON |
| Si l'enfant a répondu « OUI » à l'une des questions ci-dessus : L'enfant est tenu de s'isoler pendant 14 jours à partir du dernier jour d'exposition. Si l'enfant participe au Projet pilote de frontière internationale, il doit se conformer aux restrictions du programme en tout temps. Si l'enfant présente des symptômes, utilisez l'outil COVID-19 Self-Assessment for Albertans ou appelez Health Link 811 pour déterminer si un test de dépistage est recommandé. Si l'enfant a répondu « NON » aux deux questions ci-dessus : Passez à la question 2. | | |

2. L'enfant présente-t-il une nouvelle apparition (ou une aggravation) des symptômes de base suivants :

| | | |
|--|------------|------------|
| Fièvre Température de 38 degrés Celsius ou plus. | OUI | NON |
| Toux Continue, plus qu'à l'ordinaire et sans lien avec d'autres causes ou conditions connues telles que l'asthme. | OUI | NON |
| Essoufflement Continu, manque de souffle, incapacité de respirer profondément et sans lien avec d'autres causes ou conditions connues telles que l'asthme. | OUI | NON |
| Perte du goût ou de l'odorat Sans lien avec d'autres causes ou conditions connues telles que les allergies ou les troubles neurologiques. | OUI | NON |

Si l'enfant a répondu « OUI » à l'un des symptômes de la question 2 :

- L'enfant doit s'isoler pendant 10 jours à partir de l'apparition des premiers symptômes.
- Utilisez l'outil [COVID-19 Self-Assessment for Albertans](#) ou appelez Health Link 811 pour prendre rendez-vous pour un test de dépistage et recevoir des renseignements supplémentaires sur l'isolement.

Si l'enfant a répondu « NON » à l'ensemble des symptômes de la question 2 :

- Passez à la question 3.

3. L'enfant présente-t-il une nouvelle apparition (ou une aggravation) des autres symptômes suivants :

| | | |
|---|------------|------------|
| Frissons Sans fièvre et sans lien avec le fait d'être dehors par temps froid. | OUI | NON |
| Gorge irritée ou déglutition douloureuse Sans lien avec d'autres causes ou conditions connues telles que les allergies saisonnières ou le reflux. | OUI | NON |
| Écoulement nasal ou congestion nasale Sans lien avec d'autres causes ou conditions connues telles que les allergies saisonnières ou le fait d'être dehors par temps froid. | OUI | NON |
| Sensation de malaise ou fatigue Manque d'énergie ou alimentation insuffisante des nourrissons et sans lien avec d'autres causes ou conditions connues telles que la dépression, l'insomnie, le dysfonctionnement de la thyroïde ou une blessure soudaine. | OUI | NON |
| Nausées, vomissements ou diarrhée Sans lien avec d'autres causes ou conditions connues telles que l'anxiété, des médicaments ou le syndrome du côlon irritable. | OUI | NON |
| Perte d'appétit inexplicée Sans lien avec d'autres causes ou conditions connues telles que l'anxiété ou des médicaments. | OUI | NON |
| Douleurs musculaires ou articulaires Sans lien avec d'autres causes ou conditions connues telles que l'arthrite ou une blessure. | OUI | NON |
| Maux de tête Sans lien avec d'autres causes ou conditions connues telles que les céphalées de tension ou les migraines chroniques. | OUI | NON |
| Conjonctivite | OUI | NON |

Si l'enfant a répondu « OUI » à L'UN des symptômes de la question 3 :

- Gardez votre enfant à la maison et surveillez l'évolution du symptôme pendant 24 heures.
- Si le symptôme **s'améliore** après 24 heures, il peut retourner à l'école et reprendre ses activités lorsqu'il se sent mieux. Un test de dépistage n'est pas nécessaire.
- Si le symptôme **ne s'améliore pas ou s'aggrave** après 24 heures (ou si d'autres symptômes apparaissent), utilisez l'outil [COVID-19 Self-Assessment for Albertans](#) ou appelez Health Link 811 pour déterminer si un test de dépistage est recommandé.

Si l'enfant a répondu « OUI » à AU MOINS DEUX symptômes de la question 3 :

- Gardez votre enfant à la maison.
- Utilisez l'outil [COVID-19 Self-Assessment for Albertans](#) ou appelez Health Link 811 pour déterminer si un test de dépistage est recommandé.
- Votre enfant peut retourner à l'école et reprendre ses activités une fois que ses symptômes sont disparus, à condition qu'un minimum de 24 heures se soit écoulé depuis l'apparition de ses symptômes.

Si l'enfant a répondu « NON » à toutes les questions :

- Votre enfant peut aller à l'école, à la garderie ou à d'autres activités.

Remarque : Si votre enfant présente l'un des symptômes figurant dans les listes ci-dessus, ne l'emmenez pas dans une habitation collective ou un établissement de soins actifs pendant 10 jours à partir de l'apparition des premiers symptômes ou jusqu'à ce que les symptômes disparaissent (selon la plus longue des deux options), sauf s'il reçoit un résultat négatif à un test de dépistage pour la COVID-19 et qu'il se sent mieux.